

VILLE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

OBJET :

Séance du 25 Février 1957

Dépenses de publicité :

Subventions.

57033

L'an mil neuf cent cinquante sept le vingt cinq du mois de Février le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. BRUSSET Max en session ordinaire.

Etaient présents : MM. BRUSSET, SEUGNET, REUTIN, CASTELNAU COUZINET, GAUSSÉ, BARROT, COUNIL, LAURENT, GUILLAUD, BROTRÉAU, BARRIÈRE, POUGET, DOMEcq, ETCHÉBER, BOURDEILLE, GRUSSENMEYER, PAPEAU, GUICHAOUA, NARTEAU, MELLE FOUCHE, MM. ROCHEADEREUX, CHAM BOULAN, DUPOUR.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Etcheber, ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE

d'accorder les subventions suivantes aux Sociétés dont l'activité participe à la publicité de Royan :

| | |
|--|-----------|
| - Subvention au Syndicat d'Initiative de Royan (S.I.) | 1.000.000 |
| .. Syndicat des Fêtes de Pontaillac | 75.000 |
| .. Syndicat des Fêtes du Parc | 40.000 |
| - Subvention au Comité Général des Fêtes de Royan | 4.000.000 |
| - Subvention à la Société des Régates pour l'achat d'un bateau de sauvetage | 700.000 |
| - Gargantie au Comité Général des Fêtes pour l'organisation de l'arrivée du Tour de France | 2.000.000 |
| - Subvention à la Société du Tir aux Pigeons | 100.000 |
| - Subvention à la Société des Courses | 500.000 |

Ces subventions seront mandatées sur les crédits correspondants inscrits au Budget 1957 Chapitre XXVIII.

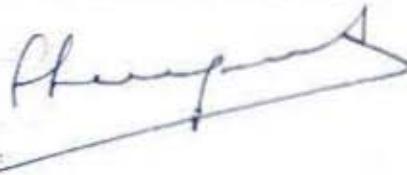
Elles seront versées aux Sociétés au moment où elles auront à manifester leur activité, c'est-à-dire avant ou pendant la saison d'été.

M. le Maire reçoit tous pouvoirs pour procéder à ce mandatement à l'époque qu'il jugera opportune.

Fait et délibéré à Royan les jour, mois et an susdits.

Ont signé en registre MM. les Membres présents.

P. le Député-Maire :
L'Adjoint délégué,





Approuvé :
Rochefort-sur-Mer
le 15 Mars 1957
Le sous. Préfet
Léon Troquemard

Cette copie conforme
Royan le 21 Mars 1957

Pour le Député-Maire,
l'Adjoint-Délégué ;



